



**SDIS 79**  
SAPEURS-POMPIERS

## Les intoxications au monoxyde de carbone

Peuvent toucher n'importe lequel d'entre vous !

*Vendredi 10 décembre 2021*

---

**La période hivernale, avec le froid qui s'installe, c'est l'heure de l'allumage des appareils de chauffage et avec eux un risque accru d'intoxication au monoxyde de carbone (CO). Chaque année, c'est une centaine de personnes en France qui décèdent de ce gaz toxique et difficilement décelable car invisible, inodore et non irritant. Pourtant des gestes simples permettent de réduire le risque d'intoxication.**

### Adoptez les bons gestes pour limiter les risques

Les appareils utilisant des combustibles (gaz naturel, bois, charbon, fuel, butane, propane, essence ou pétrole etc.) pour la production de chaleur ou de lumière sont tous susceptibles, si les conditions de leur fonctionnement ne sont pas idéales, de produire du monoxyde de carbone (CO).

- Avant l'hiver, faites systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié dans votre résidence principale et secondaire le cas échéant ;
- Aérer au moins 10 minutes par jour votre logement, même s'il fait froid ;
- Maintenez vos systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air ;
- Respectez systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant: ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ; placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.



*Les symptômes - maux de tête, fatigue, nausées -  
apparaissent plus ou moins rapidement et peuvent toucher  
plusieurs personnes au sein d'un même foyer.*



## Comment réagir en cas de suspicion d'intoxication ?

Une intoxication importante peut conduire au coma et à la mort, parfois en quelques minutes. Il faut donc agir très vite.

- Aérez immédiatement ;
- Arrêtez si possible les appareils à combustion ;
- Evacuez les locaux ;
- Et appelez les secours en composant le 18 ou le 112.

La prise en charge des personnes intoxiquées doit intervenir rapidement, dès les premiers symptômes, et peut nécessiter une hospitalisation.

## Le risque en Deux-Sèvres ces dernières années

En 2021, ce sont 10 interventions pour intoxication au Monoxyde de carbone qui ont été réalisées par les sapeurs-pompiers des Deux-Sèvres, comptant 16 victimes.

Ce sont 16 victimes de trop, donc restons vigilants et soignons nos équipements, notre santé en dépend.

### CONTACT PRESSE

---

**Laure BETEAU**  
**Chargée de communication SDIS 79**  
l.beteau@sdis79.fr  
05 49 08 18 44 - 07 87 08 55 38